

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.

La convocation a été envoyée en date du 16 avril 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Christian CHIALE, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Pascal LAGLERA, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD, Karine ROUTIN.

Absents : Blandine CHARVOZ, Elodie FAVRE, Bernard ZIZEK.

Procurations : Blandine CHARVOZ à Humberto FERNANDES

Elodie FAVRE à Jacques ARNOUX

Bernard ZIZEK à Catherine PASTEL

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 30

Monsieur Jacques ARNOUX a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués au Syndicat du Pays de Maurienne

Monsieur le président expose à l'assemblée que conformément aux statuts du Syndicat du Pays de Maurienne en date du 13 décembre 2018, l'assemblée doit désigner onze délégués titulaires et onze délégués suppléants au sein de ce syndicat mixte fermé.

Il précise que l'ensemble de ces délégués est désigné au titre de l'EPCI mais que la CCHMV peut également désigner les délégués parmi les conseillers municipaux des communes membres.

Il précise également que l'assemblée peut décider, à condition de réunir l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués dans ce syndicat mixte fermé.

Monsieur le président demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de désigner les membres au scrutin public ;
- **Désigne** les représentants de la CCHMV pour siéger au comité syndical du Syndicat du Pays de Maurienne :

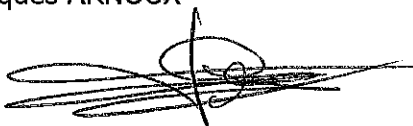
Titulaires	Suppléants
David BRUBALLA	Véronique ANSELMET
Jérémy TRACQ	Karine ROUTIN
Jacques ARNOUX	Eric FELISIAK
Jean-Marc BUTTARD	Cédric GUEHO
Stéphane BOYER	Denis PASTEL
Humberto FERNANDES	Blandine CHARVOZ

Stéphane BECT	Albert DUPRE
Aurore PETIT	Jérémy CHOMAZ
François CHEMIN	Patou ROBIN
Jean-Marc COUVERT	Christian CHIALE
Jean-Claude RAFFIN	François CAMBERLIN

- **Charge** Monsieur le président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 24 avril 2026.

Le secrétaire de séance
Jacques ARNOUX



Le Président
Jérémy TRACQ

